


 Académie d'Amiens
Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse
Fonction publique de l'État

 Inspecteur/inspectrice de l'Éducation Nationale pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés ou présentant une maladie invalidante de la santé (ASH) – Conseiller/conseillère technique de l'IA-DASEN de l'AISNE (02)

 Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aisne
Cité administrative 02000 LAON

Public visé : personnel d'encadrement

Domaine : direction et pilotage des politiques publiques

Descriptif de l'employeur :

L'académie d'Amiens représente le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse dans l'Aisne, l'Oise et la Somme. Elle emploie 35 800 personnels sur le territoire picard : 75 % sont enseignants en écoles, collèges ou lycées et 25% occupent des fonctions variées dans les domaines de l'accompagnement, de l'administration ou de l'encadrement.

Ainsi, l'académie d'Amiens accueille, recrute et forme tous les ans 1500 à 2000 personnes pour des métiers très divers au service des élèves et de leurs apprentissages.

En effet, les domaines d'exercice des métiers de l'Éducation nationale sont multiples : l'enseignement, l'encadrement, la vie scolaire mais également la santé, le social, la gestion des ressources humaines, le suivi budgétaire, les systèmes d'information,

Nous rejoindre, c'est faire le choix d'un collectif de travail ouvert, pluridisciplinaire et engagé dans l'action publique au plus près des territoires !

<https://www.ac-amiens.fr/>

Descriptif du poste

Placé(e) sous la responsabilité hiérarchique directe de l'IA-DASEN , l'IEN-ASH participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique académique en matière d'ASH 1er et 2nd degré.

Il/elle travaillera en étroite relation avec l'adjoint – DASEN pour le 1er degré et les inspecteurs de l'éducation nationale d'une part, avec l'IA-DASEN et la DAASEN.

Il/elle sollicitera autant que de besoin la collaboration de la conseillère technique du recteur, les IEN ASH des départements de l'Oise et de la Somme ainsi que les conseillers techniques de service social, médical et infirmier.

Le pilotage de la circonscription ASH comprend : la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le département (5312 élèves au total dont 4851 uniquement en établissements scolaires et 822 en ESMS); la scolarisation des élèves dans le secteur de l'adaptation scolaire (950 élèves répartis dans 17 SEGPA + 1 EREA) ; la scolarisation des élèves en situation de handicap au sein des dispositifs ULIS (1451 élèves répartis dans 61 ULIS-écoles / 49 ULIS-Collèges/ 14 ULIS-LP) ; les élèves scolarisés dans les unités d'enseignements implantées en établissement médico-sociaux et dans les unités d'enseignement externalisées ; la scolarisation des élèves suivis par les services de soin et de santé (SESSAD, CMP) ; la gestion départementale des adaptations à la scolarisation. 61 PIAL et 24 PAS.

Descriptif des missions :

- Pilotage du service départemental de l'école inclusive (SDEI).
- Suivi et de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs.
- Suivi des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux et de l'accompagnement de tous les enseignants nommés sur les postes spécialisés, y compris celui des enseignants en milieu pénitentiaire et les enseignants de SEGPA.
- Référent départemental pour les TND ainsi que les EHP. L'IEN-ASH a la charge de la préparation de la carte scolaire ASH. Cela représente 300 enseignants.
- Evaluation des fonctionnements structurels et des dispositifs, il veille à la qualité du parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers, quelle que soit leur modalité de scolarisation. Il est l'interlocuteur privilégié de la Maison Départementale de l'Autonomie et représente l'IA-DASEN aux réunions organisées par cette instance (COMEX, CDAPH).
- Mise en application des décisions de la CDAPH en lien avec les moyens et stratégies de l'éducation nationale.
- Evaluation professionnelle des enseignants relevant de la circonscription ASH, pour le second degré, pilote et conçoit leur accompagnement pédagogique et leur plan de formation.
- Coordonne et anime l'équipe des enseignants référents pour la scolarisation, des directeurs adjoints de SEGPA et des coordinateurs pédagogiques des EMS ainsi que des coordonnateurs PAS.
- veille à la conformité et à la qualité des projets personnels de scolarisation.
- Préside les commissions de recrutements des postes à profil et est en charge de la formation des enseignants et enseignants spécialisés sur la question de la prise en charge des EBEP.
- Participation aux comités de direction départemental, aux conseils et collèges d'inspecteurs
- Participation et animation des bassins sous l'autorité de l'IA-DASEN
- Former les personnels d'encadrement
- Développer les compétences de travail en équipe

Descriptif du profil recherché :

Compétences spécifiques :

- Connaissance solide du métier de personnel de direction et d'inspection
- Connaissance des réformes en cours et de leurs enjeux
- Gestion de projet
- Conduite du changement
- Travail d'équipe

Compétences transversales :

- Déontologie et sens du service public
- Confidentialité
- Sens de l'organisation autonomie, efficacité
- Esprit d'initiative
- Capacité d'analyse des situations complexes et de suivi des dossiers
- Capacité d'adaptation
- Curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit – veille informationnelle
- Qualités relationnelles et de communication
- Capacité à synthétiser et produire des notes et des rapports

Conditions particulières d'exercice : Il s'agit d'un poste de faisant-fonction pour l'année 2024/2025.

- Grande disponibilité, réactivité
- Travail en réseau

A propos de l'offre

Les demandes de candidatures accompagnées obligatoirement d'un CV et d'une lettre de motivation seront adressées pour le 11 octobre 2024 à Madame l'inspectrice d'Académie – directrice académique des services départementaux de l'Aisne : dsden02@ac-amiens.fr

Personne à contacter -> Cabinet du DASEN : 03 23 26 30 16